



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Var

Commune : Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Autres communes :

R500

Appellation : Sixième oratoire

Monument(s)

Appellation : Sixième oratoire

Protection : classement

Arrêté : classement le 22/07/1913

Étendue de la protection : Les trois oratoires du 16^e siècle et la chapelle dite des Parisiens du 17^e siècle, situés dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume : classement par arrêté du 22 juillet 1913

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.